

Une réforme fiscale pour des transports durables

Introduction d'un nouvel abattement pour les véhicules particuliers zéro émission



5.000 €



300 €



Réévaluation de l'avantage en nature forfaitaire pour les voitures de fonction



Catégories d'émissions de CO ₂	Pourcentage de la valeur du véhicule (neuf TVA comprise)			
	Situation actuelle	Réforme		
	Toutes catégories confondues	Véhicule avec motorisation Essence	Véhicule avec motorisation Diesel (seul ou hybride)	Cycle au sens du Code de la route (vélo ou Pédélec)
0 g/km	1,5	0,5	0,5	0,5
>0-50 g/km	1,5	0,8	1,0	
>50-110 g/km	1,5	1,0	1,2	
>110-150 g/km	1,5	1,3	1,5	
> 150 g/km	1,5	1,7	1,8	

Facteur de +0,2% pour véhicules avec motorisation Diesel avec un taux maximal de 1,8%.

En parallèle

installation de 800 bornes de recharge pour 1.600 véhicules jusqu'en 2020

